



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 92149

Texte de la question

Mme Ségolène Royal * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la section sciences et technologies de laboratoire, spécialité biochimie génie biologique (STL BGB). Depuis de nombreuses années, cette section permet aux lycéens de la filière technologique de conduire des études scientifiques de qualité et de s'insérer très facilement dans le monde du travail. En outre, cette section permet à de nombreux élèves, souvent issus de catégories socioprofessionnelles modestes, de réussir dans leurs études. La suppression de ces filières telle qu'elle est envisagée par le ministère aurait des conséquences catastrophiques pour ces élèves mais aussi pour tous les domaines professionnels touchant à la biotechnologie. Cette décision paraît d'autant plus illogique compte tenu du contexte actuel (épizooties et épidémies, désaffection des études de sciences, difficulté de certains jeunes à accéder à l'enseignement supérieur...). Sachant la valeur de ces formations et les débouchés professionnels qu'elles offrent, de telles conséquences seraient inacceptables. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la pérennité de la section STL BGB.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92149

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4086

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593